

- 6 MARS 2012

Ordre du jour n°22

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2012**

**DELIBERATION N°12/017**

**Convention opérationnelle entre la commune de Saint-Cyprien, la Communauté d'Agglomération Loire Forez et l'EPORA  
Site L'Hormey à Saint-Cyprien**

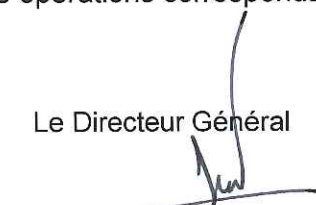
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la commune de Saint-Cyprien, la Communauté d'Agglomération Loire Forez et l'EPORA, relative au site L'Hormey à Saint-Cyprien.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention et de mener à bien les opérations correspondantes.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation



Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Marc CHALLEAT